

L'an deux-mille vingt et un, le six mai à seize heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Molière – Place Germain Ollier, sous la Présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

PRESENTS : M. Jean CAYRON, Mme PERRIN Jeanne, M. GNERUCCI Yoann, Mme NOURI Isabelle, M. MASSON Robert, Mme STEINMETZ Eve, M. SAVIO Jean-Claude, Mme LOUISA Marie-Reine, M. BACQUET Jacques, Mme PICQ Catherine (*arrivée à 16h09, à partir de la question n° 1*), M. PRIARONE Gilles, Mme BOUVARD Martine, M. FABRE Julien, Mme DEMONEIN Caroline, M. BESSERER Christian, Mme SCHWALLER Carole, Mme METIVIER Stéphanie, M. LEMAITRE Didier, Mme TESSONNEAU Pascale, M. BENHAMOU Jean-Michel, Mme LELEU Sylvie, M. DAMO Elio, Mme BIANCHI Marie-Line (*arrivée à 16h21 à partir de la question n°2*), M. MERIMECHE Kader, M. TISSIER Ken, Mme SUCHET Isabelle, M. GUERIN Guillaume, M. LUCHINI Julien.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Mme Catherine PICQ	a donné pouvoir à	M. J.M. BENHAMOU (Jusqu'à la question n°1)
Mme Svetlana LEGRAND	a donné pouvoir à	M Yoann GNERUCCI
M. Jérôme BUSNEL	a donné pouvoir à	Mme Caroline DEMONEIN
Mme Line KERGOULAY	a donné pouvoir à	M. Ken TISSIER
Mme Claude ICHARD	a donné pouvoir à	M. Julien LUCHINI
Mme Michèle AUZOLAT	a donné pouvoir à	M. Julien LUCHINI

ABSENTS

Néant

La séance est ouverte à 16 heures 06 par M. Jean CAYRON, Maire.

ACCORD POUR UN VOTE A MAIN LEVEE POUR L'ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Elio DAMO est élu Secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

16H09 Arrivée de Mme Catherine PICQ

1 - COMMERCIALISATION ET MODALITES DE DISTRIBUTION DE LA BANDE DESSINEE

INTITULEE : « ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS TOME 1 – LA PREHISTOIRE ».

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe de la commercialisation de la bande dessinée « Roquebrune-sur-Argens Tome 1 – La Préhistoire » dans les principaux points d'accueil de la Commune, notamment les Médiathèques, Maison du patrimoine, Maison de la Préhistoire, Office de Tourisme.... De même que chez les commerçants intéressés (libraires notamment).

DEFINIT les modalités de distribution de ladite bande dessinée, comme suit :

- Nombre d'exemplaires destinés à la vente : 4900 ;
- Nombre d'exemplaires destinés à être remis gracieusement par la Commune à des fins de valorisations, de promotion et d'éducation : 100.

DIT que les dépenses et les recettes ont fait l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

2 - RENONCIATION A REALISATION DE LA CESSION DE L'ESPACE SAN PEIRE AUX ISSAMBRES D'UN TENEMENT FONCIER COMMUNAL DE M² TELLE QUE PREVUE PAR DELIBERATION N°26 DU 11 DECEMBRE 2018 ET AU COMPROMIS DE VENTE CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET ROXIM MANAGEMENT LE 2 DECEMBRE 2018.

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de renoncer à la cession, telle que prévue tant dans la délibération n°26 du 11 décembre 2018 qu'au compromis de vente du 28 décembre 2018, au profit de la société ROXIM MANAGEMENT ou de tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, du tènement foncier de 2995m² constitué des parcelles cadastrées section CD n°204, appartenant au domaine privé communal, CD n°175 et de 485 m² environ d'emprises publiques à déclasser.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à procéder à toutes formalités et actions nécessaires à cette renonciation.

VOTE A LA MAJORITE : 30 voix POUR

3 CONTRE (Julien LUCHINI, Michèle AUZOLAT, Claude ICHARD)

3 - INFORMATION DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE des décisions municipales n° 2021/71 à 2021/102.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 27.

**AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 06 mai 2021.

Le Maire,
Jean CAYRON

